

STATUTS
de la
SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FORÊT
de la contrée d'Oron et de la Broye.

Article premier

Sous la raison sociale "Amis de la Forêt", il est constitué une association ayant son siège à Oron-la-Ville; elle est régie par les dispositions du Code civil suisse art.60 et suivants et par les présents statuts. Son but est l'avancement et la propagation des connaissances diverses, théoriques et pratiques, qui se rapportent à l'économie forestière. Elle tend à former entre ses membres des liens d'amitié.

Art. 2

Ses moyens d'action sont des excursions et des conférences.

Art. 3

La Société se compose de toutes les personnes qui, prenant intérêt à son but, demandent à en faire partie et paient la cotisation annuelle.

Art. 4

La réception de nouveaux membres a lieu en assemblée générale ordinaire, à la majorité absolue des membres présents.

Art. 5

La Société est administrée par l'assemblée générale, qui se réunit à l'ordinaire une fois par an, et par un Comité de quatre membres nommés pour trois ans et rééligibles.

Art. 6

Ce Comité se compose: d'un président, d'un vice-président, d'un caissier et d'un secrétaire.
~~Les séances de triage dans lesquels a lieu la réunion font partie~~
du Comité,

Art. 7

La nomination du Comité a lieu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour et relative au deuxième tour.

Art. 8

Les ressources de la Société se composent:
a/. de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale à chaque renouvellement du Comité.
b/. des dons qu'elle pourrait librement recevoir.

Art. 9

Les comptes annuels sont soumis à l'examen d'une commission de deux membres nommés par l'assemblée générale.

Art. 10

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement dans ce but et à la majorité de la moitié des membres de la Société.

Art. 11

En cas de dissolution de la Société, son avoir devra être versé à une oeuvre d'utilité publique forestière, dans la contrée du district d'Oron.

Statuts adoptés à Oron-la-Ville, le 24 mai 1908.

Oron, juillet 1941.

Société des Amis de la Forêt de la contrée d'Oron et de la Broye:
Le Président: La. Décosterd. Le Secrétaire: Oscar Pasche.